

Monsieur Christian PERRIN
Maire de Sainte-Barbe
7 Place Claude Baudoche
57640 SAINTE-BARBE

Objet : 3^e modification du PLU de la commune de
SAINTE-BARBE
Réf. dossier : 2023_MODIF-03_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 72 60 61 33 /
eami@scotam.fr)

Metz, le 12/06/2023

Monsieur le Maire,

Le Syndicat mixte du SCoTAM a reçu, en date du 10 mai 2023, la notification du projet de 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Barbe.

Cette procédure vise à apporter plusieurs modifications au plan de zonage et au projet « Derrière le Couvent » situé au centre-bourg. Le Syndicat mixte souligne les efforts entrepris par la commune pour limiter sa consommation foncière, développer la diversité des logements proposés et améliorer la qualité de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Derrière le Couvent » et sa connexion avec le reste du village.

En vue de poursuivre ces ambitions, le Syndicat mixte, dans une logique d'amélioration continue, formule les quelques recommandations suivantes :

- Prévoir des règles spécifiques au sous-zonage Nv dans le règlement écrit : nombre d'arbres à planter, autorisation ou non des abris de jardins... ;
- Dans l'OAP « Derrière le Couvent », proposer une alternative au stationnement vélo en râtelier, peu sécurisé (privilégier des supports d'accroche au cadre et non à la roue) ;
- Identifier le noyer à conserver au règlement graphique (zone Ne) à l'aide de l'article L151-23 du code de l'urbanisme ;

Aussi, le Syndicat mixte informe que toute référence à un Coefficient d'Occupation des Sols (COS), tel que prévu en zone N du projet de modification, n'est plus permise depuis la loi ALUR.

Le Syndicat mixte du SCoTAM formule un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Sainte-Barbe.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER
Président du Syndicat mixte du SCoTAM

